

Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	15
votants	15

OBJET :

Élection des Adjoints
au Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

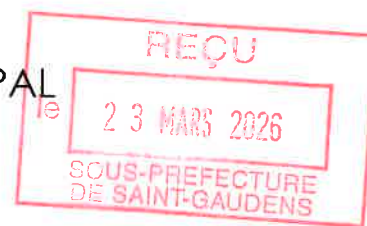
Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 031-213102247-20260322-DEL_2026_01_03-DE

SLOW

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2026-01-03**



L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à 11 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que si après 2 tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin, que l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant que M. Serge COLLA a présenté une liste composée de lui-même, Mme Corinne BRESSOLE, M. Christian FRATUS et Mme Annie RENAUD.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

- Liste de M. Serge COLLA : 15 (quinze) voix

Sont élus adjoints au Maire :

- Premier adjoint : M. Serge COLLA
- Deuxième adjoint : Mme Corinne BRESSOLE
- Troisième adjoint : M. Christian FRATUS
- Quatrième adjoint : Mme Annie RENAUD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante :
rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 57 ou par
le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.mairie-gourdan-polignan.fr>

